



Convention de transmission

Par **diloujack**, le **10/01/2013** à **22:50**

bonjour,rnma maman qui a 81 ans va peut être mettre en place une convention de transmission aupres de banque postale. Ne connaissant pas ce produit, et ayant trouvé des avis mitigés sur l'intérêt de ce produit je voudrais en savoir un peu plus et surtout savoir si cela à un reel intérêt pour ma mère et pour nous ces enfants.. rnJ'ai peur que cela fasse doublon avec le travail d'un notaire lors de la succession. Mais je ne me suis jamais pencher sur le droit et la succesion, j espère que ma maman restera encore longtemps avec nous, et je ne veut pas qu'elle se fasse bernée par des conseillers peut être indécats. prnJ'espère avoir était claire et vous remercie de vos réponses.

Par **chaber**, le **11/01/2013** à **07:09**

bonjourrrncette convention est plus une opération commerciale que nécessaire rnrn
http://www.memoireonline.com/02/08/919/m_strategie-marketing-marche-seniors-bancassurance14.html

Par **diloujack**, le **14/01/2013** à **14:54**

Si je puis me permettre cela veut il dire que cela n'apporte rien !!! rnil va falloir que je vois ce conseiller.....rnMerci de la rapidité de votre réponse.

Par **chaber**, le **14/01/2013** à **15:40**

Avant, voyez votre notaire